

EXTRAITS DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 31.08.2009 AU 02.11.2009

Réfection route de la « Quatre » des « Rives » et de la « Crottaz »

Vu l'état détérioré de ces routes et le budget prévu pour leur réfection, le Conseil municipal décide d'effectuer un appel d'offre.

Planification globale des Portes du Soleil

Considérant les documents y relatifs qui sont présentés au Conseil municipal.

Compte tenu du fait que la statu quo est quasiment maintenu pour ce qui concerne le domaine skiable de notre commune.

Compte tenu du fait que les restrictions concernant le vallon de They soient allégées.

Compte tenu qu'il est vital pour notre vallée et en particulier pour notre commune de voir aboutir ce dossier.

Le Conseil municipal décide d'accepter les plans et PAD nous concernant tels que proposés.

Adjudication travaux aménagement place de Propéra

Vu les offres rentrées pour les travaux d'aménagement de la place.

Le Conseil municipal décide d'adjuger les travaux à l'entreprise la meilleur marché, soit Michaud & Mariaux SA, pour le prix de Fr. 85.813,05 TVA incluse.

Planification des aménagements hydroélectriques du val d'Illiez

Considérant les documents concernant cette planification et après présentation du plan des aménagements hydroélectriques de la Haute Vièze (ouvrage existants et projetés, état en août 2009), le Conseil municipal décide :

- de radier l'existence de l'ancien syndicat tel que prévu en 1992;
- de créer un nouveau syndicat uniquement avec la commune de Val-d'Illiez afin du turbiner les torrents de Fayot et des Crêtes.

Comptes 2008 des Vieux Moulins de la Tine

Le Conseil municipal approuve les comptes, suite au rapport de la fiduciaire NOFIVAL SA.

Ceux-ci se bouclent avec un déficit de Fr. 5.340,83.

Le capital de la fondation au 31.12.2008 s'élève à Fr. 403.848,23.

Cimetière

Le cimetière a été complètement inventorié et informatisé. Il sera « cadastré » avec un détail des tombes.

Règlement de fonctionnement de l'abattoir de la vallée

Le Conseil municipal accepte ce règlement, valable dès le 1er octobre 2009.

Demande d'autorisation d'exploiter "L'Imprévu" (anciennement "Le Viennois) à Morgins

Le Conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter cet établissement à Mme Rolande Nicolet, domiciliée à Morgins.

Installation moteur tribunes télescopiques de la salle polyvalente de Troistorrents

Les tribunes télescopiques de la salle polyvalente de TT présentent quelques signes de fatigue au vu de leur âge (25 ans).

Le Conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise spécialisée Sogemat SA, qui les a installées en son temps. Montant de l'offre : Fr. 24.425.--, TVA incluse.

Consultation relative à la détermination des lieux touristiques où l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger est nécessaire au développement touristique

Conformément à l'article 2 de la loi du 31 janvier 1991 réglant l'application de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, le Conseil d'Etat détermine tous les deux ans, après consultation des comités des associations régionales et des conseils municipaux, les lieux où l'acquisition de logements de vacances ou d'appartements dans un apparthôtel par des personnes à l'étranger est nécessaire au développement du tourisme.

Le Conseil municipal décide de maintenir le statu quo, seule la station de Morgins est déterminée comme lieu touristique au sens de l'application de cette loi.

Création de l'association Région Bas-Valais

Le Conseil municipal accepte les statuts tels que proposés et d'adhérer à l'association « Région Bas-Valais ».

Turbinage des eaux du val d'Illiez - Contrat de fondation

Le Conseil municipal accepte ce projet.

Acquisition terrains école Croix-du-Nant

Vu les différentes négociations avec les propriétaires concernés, il est proposé d'acquérir :

- la parcelle N°757 de 1390 m² propriété de M. Raphaël Juillard

- une partie de la parcelle N°756, soit 2419 m², propriété de Mmes Gillabert-Dubosson Brigitte, Layaz-Dubosson Jeannette et Joss-Dubosson Bernadette.

L'investissement total se monte à environ Fr. 647.220.--.

Le Conseil municipal accepte l'acquisition de ces parcelles.

Règlement interne de fonctionnement de la crèche-garderie

Le Conseil municipal accepte ce règlement.

Foyer Les Trois Sapins - Conseil de fondation

Le Conseil municipal accepte la nomination du conseil de fondation, soit : Mmes Evelyne Preitner, Marie-Bernard Cosandey, Denise Durier, Ljiliana Suard, Corine Donnet, Marie-Noëlle Joris, Micheline Derivaz, Michèle Crépin et MM. Roland Brunner, Bertrand Berthoud, Aloys Maillard, Gilles Donnet-Monay, Charly Rey-Mermet, Régis Premand et M. le Curé Philippe Aymon.

Tarifs électricité 2010

Le Conseil municipal prend connaissance des nouveaux tarifs 2010, en relevant que le prix de l'énergie va baisser de 15 % ce qui devrait influencer négativement nos factures de 7 %, in fine.

Turbinage des eaux du val d'Illiez - Contrat de fondation

Le Conseil municipal accepte ce contrat.

Aménagement places de parc Bellevue Morgins

Vu les variantes proposées par le bureau technique Kurmann & Cretton, le Conseil municipal approuve la variante 2.

Engagement personnel travaux publics sans CFC

Le Conseil municipal accepte la proposition du groupe de travail, soit d'engager M. Yves Donnet-Monay à ce poste.

Rénovation sono Paroisse (budget 2010)

Vu l'offre remise par la Paroisse, le Conseil municipal accepte de donner son accord de principe afin qu'elle puisse commander cette sono qui sera intégrée au budget 2010. Compte tenu de la mauvaise qualité de la sono actuelle, cet investissement semble être urgent.

Engagement personnel travaux publics avec CFC

Le Conseil municipal accepte la proposition du groupe de travail, soit d'engager M. Joël Gex-Collet.

Proposition d'achat terrains Morisod SA à Morgins

Le Conseil municipal accepte d'acheter les parcelles 3885 et 4639, soit au total 1646 m2 au prix de Fr. 850.-- le m2. Cet achat sera soumis à l'approbation de l'assemblée primaire.

Centre équestre : présentation et prise de position sur le concept proposé

Le Conseil municipal accepte de mettre un montant au budget pour une étude de projet de centre équestre.

Promotion de l'intégration : projet "agoris"

Suite à la correspondance envoyée le 15.10.2009, demandant aux communes du Chablais d'adhérer à ce projet par le versement d'une participation de Fr. 1.-- par habitant dès 2010, le Conseil municipal émet un préavis négatif, compte tenu de la composition de notre population.

Budget 2010 Paroisse catholique

Le Conseil municipal accepte le budget 2010 qui se boucle avec une participation communale de Fr. 336.600.--.

Budget 2010 Paroisse protestante

Le Conseil municipal accepte le budget 2010 qui se boucle avec un bénéfice de Fr. 3.530.--. Cependant, la participation des communes est versée sur la base d'un montant forfaitaire, selon convention.

Lunatrain

Considérant l'avis favorable du Conseil municipal du 24.08.2009 pour la mise en place d'un « Lunatrain », ledit Conseil donne son accord de principe pour ce « Lunatrain », pour une période probatoire de 4 mois à partir de mi-décembre, avec les réserves suivantes :

- que l'on puisse se rendre compte à l'usage que le « Lunatrain » est effectivement utilisé;
- que la sécurité aux gares soit assurée en plus du SECURITAS par les forces de police de la vallée et si possible de Monthey;
- que les communes de Champéry et Val-d'Illeiez adhèrent aussi au projet;
- qu'une association « Lunatrain » soutenue par les communes soit créée par les pétitionnaires dans le futur.

Une somme de Fr. 5.000.-- sera mise au budget 2010 pour ce projet.

Odeurs nauséabondes chez des privés

Plaintes du 26 octobre 2009.

-Vu les plaintes récurrentes de plusieurs privés concernant les odeurs de lisier dans des torrents, voire à l'intérieur des domiciles privés;

- vu le constat sur place le 26.10.09 à 11h20, avec la Police municipale et M. Stéphane Drost, et la confirmation d'arrivée de purin dans les eaux claires à la STEP par M. Michel Défago;

Le Conseil municipal décide de porter plainte à l'encontre des personnes déversant du purin dans des endroits illicites.

Plan de quartier à Propéra - Analyse locale des dangers liés aux coulées de boue et analyse de variantes de protection - Etude préliminaire

Le Conseil décide de choisir la variante concernant l'aménagement d'une digue de rétention.

Reprise infrastructures sportives de Morgins - Rapport de la fiduciaire

Après avoir pris connaissance du rapport de la fiduciaire, le Conseil municipal décide de la création d'une SA, dans laquelle le Conseil municipal devra être majoritaire, et de demander le soutien du canton pour la suite de ce dossier, en relation avec la fiduciaire NOFIVAL SA.

Aménagement hydroélectrique de la Vièze - Remplacement des conduites forcées

Suite à la correspondance du 16.09.2009 du service de l'énergie et des forces hydrauliques nous demandant de mettre à disposition du public le dossier de mise à l'enquête, soit du 18 septembre 2009 au 19 octobre 2009, le Conseil municipal décide de leur renvoyer le dossier tout en leur faisant part qu'il n'a fait l'objet d'aucune opposition.

La Présidente :

Le Secrétaire :